



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061168

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/05/2025 10H02 C:025401 I:41713

C.F.I.G

V/Email reçu le Mardi 06/05/2025 a 10H02

**43 RUE JABOULAY
69349 LYON CEDEX 07**

IMMEUBLE : RESIDENCE BANCEL
52 RUE BANCEL
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 20 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N52 BANCEL - PORTE A606 - CONTACTER MME PAIM TEL*07 63235859*

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT A606 -

Donneur d'ordre : Mme J. PAIM

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 09/05 A 15H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT A606 AU 6EME ETAGE
PRESENCE DE QUELQUES CLOQUES AU PLAFOND AU NIVEAU DE L'ENTREE
LES ALVEOLES SONT NAISSANTES, RIEN DE GRAVE POUR LE MOMENT
L'OCCUPANT INFORME QUE CELA EST ARRIVE UNE FOIS PAR TEMPS DE PLUIE

PREVOIR INSPECTION DU TOIT ET REPARATION SI NECESSAIRE PAR UNE
ENTREPRISE SPECIALISEE
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 11/05/25 a 16H43 Mme J. PAIM

PREVOIR INSPECTION DU TOIT ET REPARATION SI NECESSAIRE PAR UNE
ENTREPRISE SPECIALISEE

Les temps facturés comprennent le déplacement aller-retour des véhicules et
personnels auxquels s'ajoute le temps sur place.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
2,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 09/05	2	73,82		147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45		39,45



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5061168

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	216,21
T.V.A. a 10,00%	21,62
TOTAL T.T.C.En EURO	237,83

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.